

# Intéressement 2023 Bilan Financier



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE



# Introduction

L'accord d'intéressement 2021-2023 signé le 24 juin 2021 s'inscrit dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME). En conséquence tous les personnels de l'Établissement public peuvent bénéficier de l'intéressement.

Dans ce cadre, l'accord permet l'harmonisation des montants perçus, à rémunération et à temps de travail équivalents entre les agents publics et les agents de droit privé, par un mode de calcul identique pour tous : le montant de l'intéressement global est déterminé sur la base de la masse salariale globale, regroupant les éléments de rémunération de tous les personnels de l'Établissement Public, quel que soit leur statut.

Pour rappel les personnels mis à la disposition sont inclus parmi les bénéficiaires de l'intéressement CDC.

Les modalités de calcul de l'intéressement 2023, versé en 2024, font l'objet d'un avenant n° 2 en date du 29 juin 2023 à l'accord conclu le 24 juin 2021 qui fixe de nouveaux objectifs aux unités de travail et une nouvelle échelle de redistribution de la masse salariale.

## 01. Nombre de bénéficiaires

Le nombre de collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations qui ont bénéficié de l'intéressement pour l'exercice 2023 est de 7 472 agents contre 7 203 au titre de 2022.

- 4 283 sont des agents de droit public de l'établissement dont 29 mis à la disposition de la CNP et des ex-filiales du groupe CDC, et 19 mis à disposition dans divers organismes extérieurs.

Parmi les agents de droit public, la répartition hommes/femmes est la suivante : 2 888 femmes et 1 395 hommes.

- 3 189 sont des agents de droit privé, salariés ou agents sous statut. 26 sont mis à disposition dans divers organismes.

Parmi cette population la répartition hommes/femmes est la suivante : 1 672 femmes et 1 517 hommes.

Les collaborateurs qui ont changé de statut au cours de l'année 2023 verront leur prime d'intéressement intégralement versée sous le régime de leur statut détenu le mois du paiement soit avril 2024.

## 02. Niveau global de performance (NGP) et détermination de la masse d'intéressement

Au titre de l'accord intéressement 2021-2023, le NGP en 2023 est de 102,8 %. Pour mémoire le NGP en 2022 était de 106,3 %.

En vertu de l'accord pour 2021-2023, un taux d'atteinte de 98 % des objectifs déclenche la distribution maximale de la masse salariale dédiée à l'intéressement, soit au titre de 2023 un taux de 7,75 % (soit 1,0 % de plus que l'accord précédent).

Par ailleurs, au titre de 2023 et lorsque l'intéressement est dû, l'accord prévoit que si le taux de réalisation de deux des quatre objectifs transversaux, tels que précisés dans l'avenant n° 2, est égal ou supérieur à 98 %, le taux de redistribution est porté à 8,25 % de la masse salariale. Les objectifs transversaux *Égalité professionnelle*, *Performance opérationnelle*, *Développement durable* et *Objectif économique* ayant tous été atteints ce seuil, le taux de distribution de l'intéressement 2023 a été porté à 8,25 %.

## 03. Masse d'intéressement distribuée

La masse salariale dédiée à l'intéressement des collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations s'élève au total à 37 139 385 €, en augmentation de 11,70 % par rapport à l'exercice 2022 (33 250 194 €). La masse salariale d'intéressement maintient donc sa dynamique à la hausse, y compris après la nette progression de 4,97 % constatée en 2021 et 3,3 % en 2022.

	2021	2022	2023	Évolution 2022/2021
Masse salariale globale	402 415 794	415 591 561	450 174 361	8,32 %
Taux de distribution	8,00 %	8,00 %	8,25 %	3,13 %
Masse salariale d'intéressement	32 193 687	33 250 194	37 139 385	11,70 %
Temps de présence individuel cumulé en jours ouvrés	1 552 074	1 551 978	1 596 393	2,85 %
Temps de présence individuel moyen en jours ouvrés	222,7 jours en moyenne par agent sur 252 jours maximum de présence soit 88,37 %	215,5 jours en moyenne par agent sur 250 jours maximum de présence soit 86,20 %	213,6 jours en moyenne par agent sur 249 jours maximum de présence soit 85,80 %	-0,84 %
Nombre de bénéficiaires	6 969	7 203	7 472	3,73 %

## 04. Distribution d'une prime uniforme

L'accord d'intéressement 2021-2023 prévoit une répartition uniforme de 0,50 % de la masse salariale (MS) dès lors que le taux de distribution est porté à 8,25 %.

En 2023, le taux de redistribution étant de 8,25 %, une part fixe d'un montant de 301,28 € a été répartie uniformément dans le montant des primes individuelles de chaque bénéficiaire.

## 05. Montant des primes plafonds

Un collaborateur n'ayant aucune absence en 2023 et dont la rémunération est au moins égale à 139 137 € perçoit la prime d'intéressement maximum, soit 8 325,65 €. Ce montant est versé à 173 collaborateurs, 49 agents de droit public et 124 agents de droit privé.

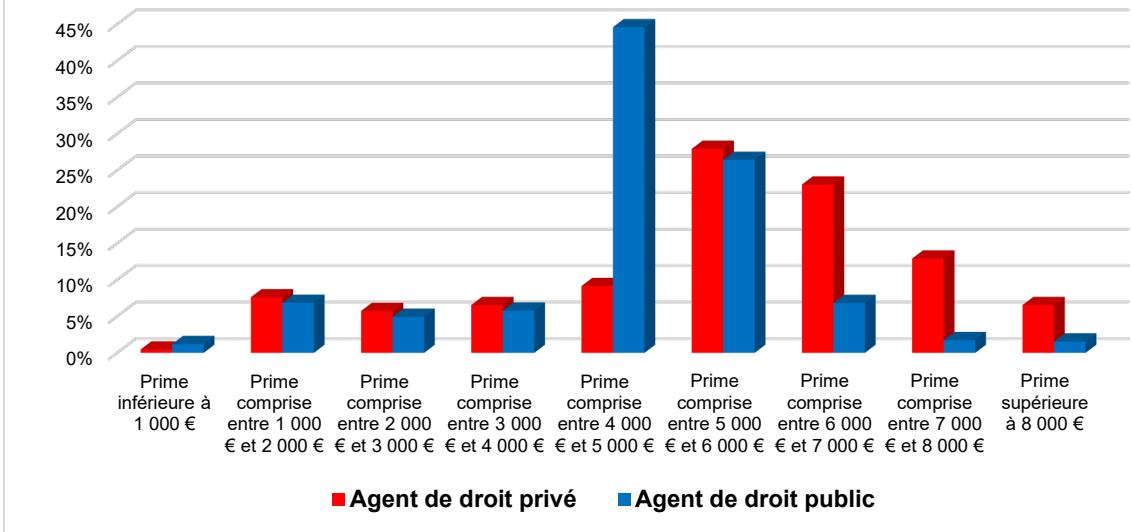
(Pour rappel, en 2022, la prime maximum, soit 7 791,41 € avait été versée à 173 collaborateurs, 52 agents de droit public et 121 salariés de droit privé).

La répartition hommes/femmes, tous statuts confondus est la suivante : 64 femmes et 109 hommes. Pour rappel, la répartition de 2022 était de 66 femmes et 107 hommes.

## 06. Moyenne des primes distribuées

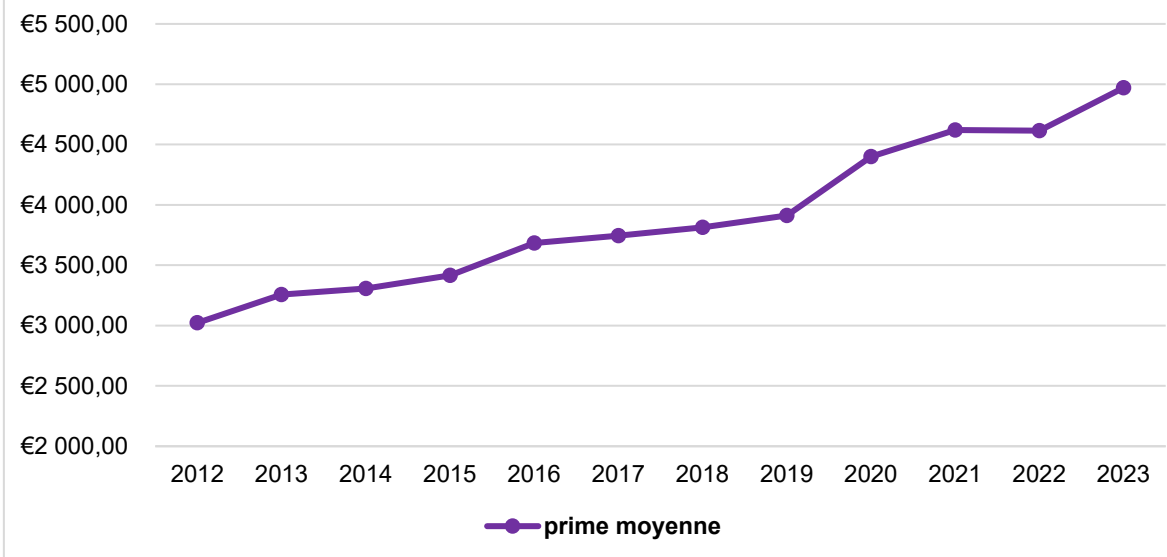
Population	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Médiane 2023	Évolution 2022/2023
Agents de droit privé	5 130,64	5 465,34	5 768,24	6,52 %
<i>dont statutaires</i>	4 668,88	5 294,89	4 989,21	13,41 %
Agents de droit public	4 248,31	4 602,61	4 728,80	8,34 %
Tous statuts confondus	4 616,16	4 970,82	5 032,92	7,68 %

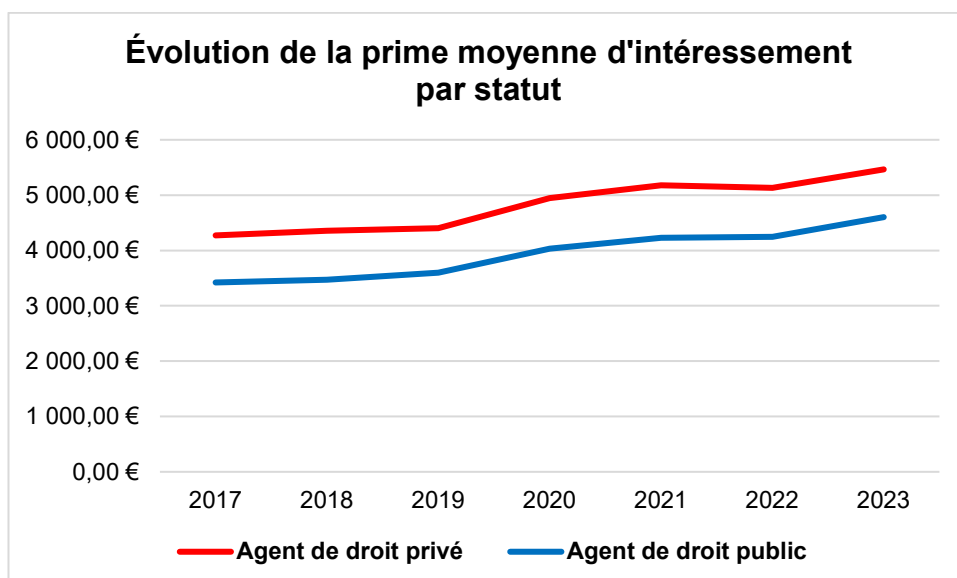
### Répartition des primes d'intéressement



À titre complémentaire, la part de la prime d'intéressement se rapportant au critère du temps de présence individuel (TPI) s'élève à 2 993,20 € pour chaque bénéficiaire ayant un TPI maximum, soit 249 jours en 2023, contre 2 853,55 € pour 250 jours en 2022. Ainsi, en 2023, un jour de présence rapporte 12,02 € contre 11,41 € en 2022. Par ailleurs, 3 107 agents bénéficient de la prime de présence maximum en 2023, soit 41,58 % des bénéficiaires, en légère hausse comparé à 2022

### Évolution de la prime moyenne d'intéressement





## 07. Intéressement et plan d'épargne salariale PEE/PERE-CO

Le nombre total des placements est de 8 734 dont 4 689 sur le PERE-CO et 4 045 sur le PEE (dont 612 placements d'office). Les tableaux suivants détaillent les placements par produit, selon les quotités possibles.

Parmi les 8 734 placements, 2 202 ont choisi exclusivement l'un des deux supports (PEE seul 1 177 ou PERE-CO seul 1 025), 1 879 ont opté pour un placement sur les deux supports d'épargne exclusivement, 1 096 ont choisi l'une des épargnes en complément d'une monétisation et 839 ont réparti sur les deux épargnes en complément de la monétisation.

Pour mémoire au titre de l'exercice 2022, le nombre total de placements était de 8 083, dont 3 721 sur le PEE et 4 362 sur le PERCO. En complément, il y avait eu 701 placements d'office cette même année.

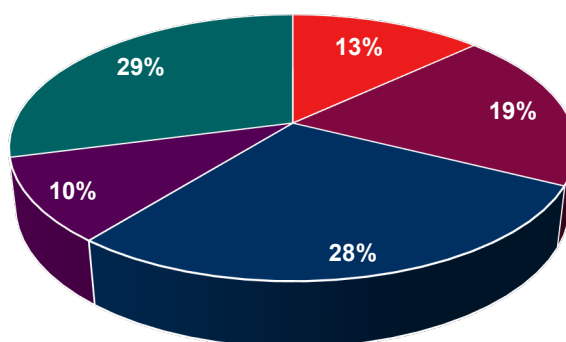
La possibilité, offerte depuis 2017, de bénéficier d'un abondement de l'employeur lorsqu'on effectue un versement sur le PERCO (devenu PERE-CO) contribue à rendre très attractif ce placement sur ce support (+ 327 placements sur le PERE-CO par rapport à l'année 2022 et + 691 depuis 2020).

Depuis 2018, les collaborateurs peuvent faire un choix de placement au centime d'euros près. Voici les grandes caractéristiques de leurs placements en 2023 :

Répartition des placements	PEE total	dont PEE placement d'office	PEE seul	PEE+ paie	PERE-CO total	PERE-CO seul	PERE-CO + paie	PEE + PERE-CO	PEE + PERE-CO + paie
Agents de droit privé	1 941	366	732	61	1 874	466	260	911	237
Agents de droit public	2 104	246	445	89	2 815	559	686	968	602
<b>Total</b>	<b>4 045</b>	<b>612</b>	<b>1 177</b>	<b>150</b>	<b>4 689</b>	<b>1 025</b>	<b>946</b>	<b>1 879</b>	<b>839</b>

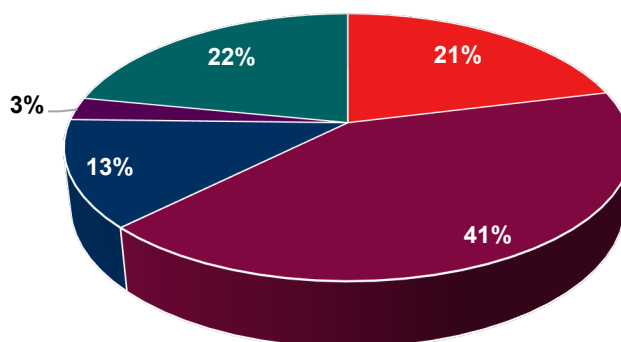
Proportion de la prime	PEE			PERE-CO		
	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus
de 1% à 25%	131	398	529	409	581	990
de 26% à 50%	303	479	782	733	1 208	1 941
de 51% à 75%	541	605	1 146	222	382	604
de 76% à 99%	234	177	411	44	85	129
100%	732	445	1 177	466	559	1 025
<i>dont placement d'office</i>	366	246	612	N.A.	N.A.	N.A.
<b>Total</b>	1 941	2 104	4 045	1 874	2 815	4 689

**Proportion de la prime affectée au PEE**



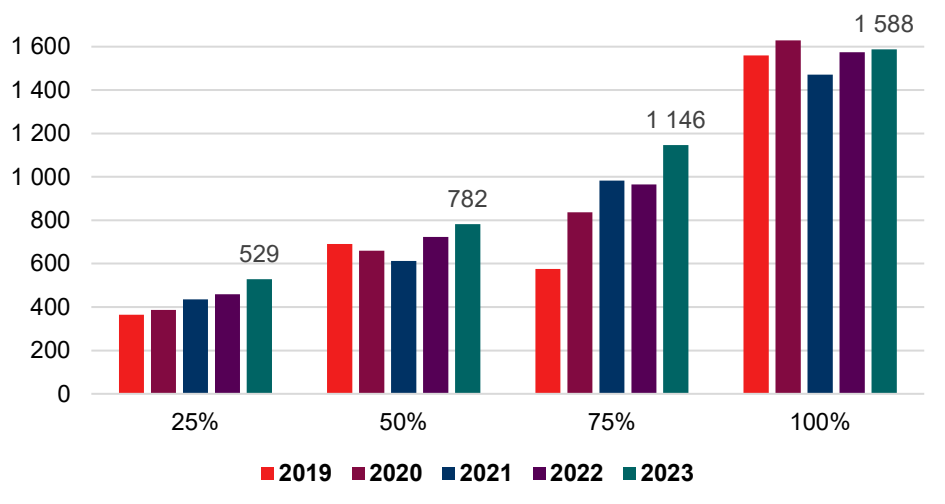
■ de 1% à 25% ■ de 26% à 50% ■ de 51% à 75% ■ de 76% à 99% ■ 100%

**Proportion de la prime affectée au PERE-CO**

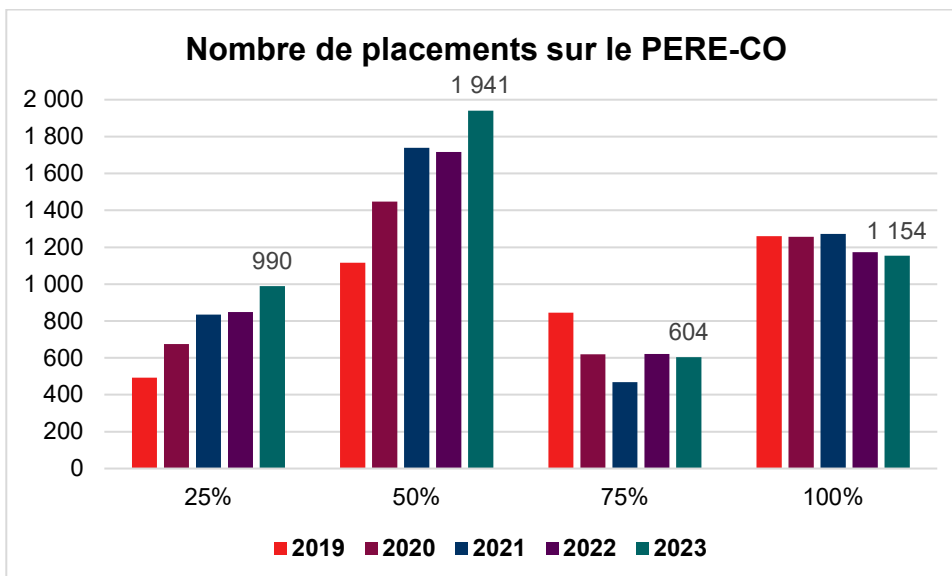


■ de 1% à 25% ■ de 26% à 50% ■ de 51% à 75% ■ de 76% à 99% ■ 100%

### Nombre de placements sur le PEE



### Nombre de placements sur le PERE-CO



## 08. Précisions concernant les montants moyens

En étudiant pour l'ensemble de la population les premiers et derniers déciles par ordre croissant d'âge, en incluant les temps de présence réels intéressement, le montant du premier décile s'élève à 2 332,05 € contre 2 242,61 € en 2022. Pour le dernier décile, le montant moyen est de 7 028,30 € contre 6 621,50 € en 2022.

## ■ ANNEXE N°1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS

### RESULTATS DES OBJECTIFS DE L'INTERESSEMENT 2023 Calcul du niveau global de performance

		OBJECTIFS	Direction de suivi	RESULTATS au 31/12/2023	PONDERATION	MOYENNE par objectif	Calcul du NGP
Objectifs transversaux		Performance opérationnelle	DOT	98,00%	7,00%	98,00%	6,86%
		Égalité et inclusion professionnelles	DRH	98,00%	10,00%	98,00%	9,80%
		Développement durable	DOT	98,00%	10,00%	98,00%	9,80%
		Objectif économique	DFIN	98,00%	3,00%	98,00%	2,94%
Objectifs Métiers	Politiques sociales	Implication de la DPS dans la démarche de satisfaction du service aux clients	DPS	110,00%	7,00%	110,00%	11,00%
		Implication de la DPS dans les activités du handicap	DPS	110,00%	3,00%	110,00%	
	Banque des territoires	Simplification des processus	BdT	98,00%	10,00%	98,00%	9,80%
	Gestion d'actifs	Industrialisation de l'usage de la Data au sein de la direction de gestion d'actifs	GDA	105,00%	10,00%	105,00%	10,50%
	Gestion des participations stratégiques	Suivi des trajectoires de décarbonation des filiales et participations stratégiques	GPS	110,00%	10,00%	110,00%	11,00%
	Fonctions support	Poursuivre le projet stratégique et la modernisation des processus de la DRH	DRH	95,00%	5,00%	95,00%	31,10%
		Accompagner la stratégie mise en oeuvre par la Caisse des Dépôts, avec une majeure : la transformation écologique	DIRCOM	110,00%	5,00%	110,00%	
		Mise en place d'un comité de déontologie et de la cellule de déontologie, simplification et diffusion du corpus de règles de déontologie applicable à l'établissement public	DAJCD	98,00%	2,50%	98,00%	
		Créer de l'adhésion et de la motivation parmi les D6collaborateurs de la nouvelle organisation DAJCD	DAJCD	105,00%	2,50%	105,00%	
		Renforcer la couverture des risques du Groupe et de l'Établissement public - Nombre d'actions réalisées concernant le renforcement de la couverture des risques (documents, évolutions d'outils, reportings, comités)	DRG	105,00%	2,50%	105,00%	
		Renforcer la couverture des risques du Groupe et de l'Établissement public - Nombre d'actions réalisées concernant de sensibilisation / acculturation des agents aux risques.	DRG	110,00%	2,50%	110,00%	
		Améliorer la performance opérationnelle des activités de la direction des opérations et de la transformation au service des métiers et des collaborateurs de la Caisse des Dépôts	DOT	98,00%	5,00%	98,00%	
		Valider la réalisation des objectifs conjoints de la direction en matière de couverture assurantielle des activités et risques du groupe et de performance opérationnelle	IGAû	110,00%	5,00%	110,00%	
<b>Performance des objectifs pondérés (NGP)</b>							<b>102,80%</b>

**Ensemble,  
faisons grandir  
la France**



**Caisse des Dépôts**  
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)